

Diplôme Universitaire Anglais Général

Règlement des études et du contrôle des connaissances

Article 1 - Conditions d'inscription

Cette formation est ouverte à toute personne majeure.

Article 2 - Formation

Le Diplôme Universitaire est délivré après une formation en 2 ans correspondant à un volume horaire de 160 heures réparties en deux niveaux de 80 heures chacun (soit 60 heures de langue en présentiel et 20h de cours en ligne).

- Niveau 1 (1^{ère} année du DU *Anglais général*) pour les étudiants ayant le niveau A2, attesté par le test de positionnement.
- Niveau 2 (2^{ème} année du DU *Anglais général*) pour les étudiants ayant le niveau B1, attesté par le test de positionnement.

A l'issue du DU en deux ans, l'étudiant devra avoir atteint le niveau B2 pour obtenir son diplôme. Le DU vise le niveau B2 mais l'étudiant qui souhaite faire attester son niveau (A2, B1 ou B2) devra s'orienter vers la passation de certifications de type TOEFL, TOEIC ou CLES qui sont des certifications reconnues au niveau européen ou international.

Pour offrir une pédagogie clairement articulée sur la communication orale et sur l'apprentissage d'une langue anglaise moderne et authentique, la formation sera assurée de préférence par un enseignant locuteur natif de l'anglais qui possède une véritable expertise dans la formation d'un public adulte et dans l'utilisation des TICE. Ainsi, même si les thématiques de cours répondront forcément aux attentes d'un public extérieur sans condition de diplôme (anglais de survie, anglais communicationnel, etc), les contenus mettront néanmoins l'accent sur des exigences phonologiques et phonétiques ainsi que sur des objectifs grammaticaux et lexicaux indispensables à toute forme de communication dans une langue authentique.

Article 3 - Jury

Le Diplôme Universitaire est délivré par le Président de l'Université de La Réunion sur proposition d'un jury composé de l'ensemble de l'équipe pédagogique participant à la formation et présidé par le/la coordonnateur(trice) de l'équipe d'anglais de la Maison Des Langues et/ou le/la Directeur(trice) de la Maison des Langues et/ou le/la Vice-Président(e) des Relations Internationales.

Article 4 - Contrôle des connaissances pour chaque semestre

Régime du contrôle continu selon les modalités d'évaluation retenues par l'enseignant dans chaque cours.

Pour chaque semestre, les étudiants doivent obtenir une note de contrôle continu coefficient 1, une note obtenue en ligne coefficient 1 et une note de contrôle final coefficient 2. Pour valider un niveau de DU, la moyenne pondérée des six notes (trois notes par semestre) doit être égale ou supérieure à 10/20. Toute note inférieure à 8/20 au contrôle final est éliminatoire (l'étudiant ne pourra pas valider son semestre).

L'absence à une épreuve en présentiel ou en ligne, non justifiée par un certificat médical, entraîne un zéro.

En cas de force majeure dûment constaté qui empêcherait un candidat d'assister à une évaluation commune, l'enseignant peut choisir d'organiser l'épreuve de contrôle continu dudit candidat à une date différente, à la demande de ce dernier. Cette demande devra être formulée au plus tard 48h après l'examen.

Article 5 - Validation du diplôme

Pour valider le DU :

- la présence aux enseignements et examens est obligatoire sauf dispense accordée par les responsables de la formation. Les absences doivent être justifiées auprès de ces responsables.
- la moyenne pondérée des six notes obtenues dans l'année (trois notes par semestre) doit être égale ou supérieure à 10/20.

Cette validation se fera à la suite des délibérations qui auront lieu uniquement en fin d'année universitaire après les examens du deuxième semestre.

Article 6 - Sessions d'examen

A l'issue de la première session, le candidat qui n'a pas obtenu son année peut passer les examens de la seconde session (dite de rattrapage).

Cette session de rattrapage pour chaque semestre est programmée à la fin de l'année universitaire selon le calendrier déterminé par la Maison Des Langues. Les modalités d'évaluation sont celles retenues par l'enseignant dans chaque cours. En cas de force majeure dûment constaté qui empêcherait un candidat d'assister à une évaluation commune, l'enseignant peut choisir d'organiser l'épreuve de rattrapage dudit candidat à une date différente, à la demande de ce dernier. Cette demande devra être formulée au plus tard 48h après l'examen.

La ou les note(s) obtenue(s) à la session de rattrapage se substitue(nt) à toutes les notes obtenues à la première session si et uniquement si elle(s) est ou sont supérieure(s).

Article 7- Conditions particulières pour les redoublants

En cas d'échec à la session de rattrapage, l'étudiant conserve les notes supérieures ou égales à 10/20. Il sera autorisé à repasser les contrôles pour lesquels il a obtenu moins de 10/20.

Le système de note éliminatoire ne s'applique pas pour les redoublants.

Article 8 - Test de niveau

Chaque candidat devra passer un test de positionnement pour prétendre à une inscription pédagogique dans tel ou tel niveau.

Avant de passer le test, le candidat aura effectué une pré-inscription et une inscription administrative.

Le test se présente en trois parties et comporte 60 questions à choix multiple.

- Partie 1 du test (Questions 1 à 20): 20 QCM qui attestent le niveau A1,
- Partie 2 du test (Questions 21 à 40) : 20 QCM qui attestent le niveau A2,
- Partie 3 du test (Questions 41 à 60): 20 QCM qui attestent le niveau B1.

Ce test de positionnement s'effectue en ligne et sur une plage horaire prédéterminée puisque le test s'effectue en temps limité.

Pour pouvoir s'inscrire pédagogiquement au niveau 1 du DU, le candidat doit obtenir au moins 15 réponses correctes à la partie 1 du test **ET** doit obtenir au moins 10 réponses correctes sur 20 à la partie 2 du test.

Pour pouvoir s'inscrire pédagogiquement au niveau 2 du DU, le candidat doit obtenir au moins 30 réponses correctes aux parties 1 et 2 du test **ET** doit obtenir au moins 10 réponses correctes sur 20 à la partie 3 du test.

Si le candidat obtient 45 réponses correctes sur l'ensemble du test, il lui est conseillé de s'orienter vers le DU anglais de perfectionnement.

Si le candidat n'a pas obtenu les 15 bonnes réponses de la partie 1, il est envisageable de proposer une formation spécifique dite « Grand débutant » si un nombre de candidats suffisant en font la demande.

Règlement des études et du contrôle des connaissances 2018-2019

Diplôme Universitaire Anglais Général

Nom(s) du ou des intervenants :

CEV ou enseignant contractuel ou prestataire de service, locuteur natif de l'anglais de préférence.

DU Anglais Général Année 1	Nombre d'heures par semestre	Type de contrôle continu	Coefficient
Langue (cours en présentiel)	30 h TD	Epreuve écrite à mi-parcours	1
		Epreuve écrite et orale finale	2
Langue (cours en ligne)	10 h TD	QCM en ligne	1

DU Anglais Général Année 2	Nombre d'heures par semestre	Type de contrôle continu	Coefficient
Langue (cours en présentiel)	30 h TD	Epreuve écrite à mi-parcours	1
		Epreuve écrite et orale finale	2
Langue (cours en ligne)	10 h TD	QCM en ligne	1